



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 27 janvier 2021

Délibération n°06/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 janvier à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 15 janvier 2021.

Membres présents : Messieurs William JACQUILLARD, François NEBOUT, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY, Gérard ROY, Jacques CHABOT, Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Jeanne FILLOUX, Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jean-Hubert LELIEVRE, François BONNEAU, Madame Fabienne GODICHAUD.

Monsieur Mathieu HAZOUARD donne son pouvoir à madame Martine PINVILLE.

Membres consultatifs présents : Monsieur Daniel BRAUD, madame Anne FRANGEUL.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Andréas KOCH, madame Cécile FRANCOIS.

Objet : Convention FIFCA 2021

Le FIFCA, Festival International du Film Court d'Angoulême, tiendra sa 18^{ème} édition du 7 au 11 avril 2021.

Ce festival, qui existe depuis 2004 à Angoulême, est géré par l'association du Festival du Film Court, constituée majoritairement d'anciens étudiants du Campus de l'Image.

La manifestation présente les œuvres de nouveaux cinéastes talentueux et fait redécouvrir les films de grands cinéastes historiques et militants du format court comme Alice Guy, Paul Grimault, Agnès Varda, Pierre Étaix ou encore Alain Resnais à travers rétrospectives, expositions et débats.

Le reste de l'année, l'association met en place des projections à destination du public charentais avec des reprises des meilleurs films de l'édition précédente ou encore des interventions dans les écoles qui prennent la forme de projections et d'échanges avec les élèves dans une démarche d'éducation à l'image. Elle coordonne également, en 2021, la Fête du Court Métrage à Angoulême.

L'édition 2021 du FIFCA se déroulera au cinéma de la Cité de la BD.

Les tarifs pratiqués sont les suivants : séance unique : 2,5€ ; Pass tout accès : 9 €. La moitié des séances seront gratuites.

Il s'agit de l'un des festivals les plus plébiscités par les étudiants de l'image, qui assistent très nombreux chaque année au festival.

Au programme de l'édition 2021 :

- une compétition internationale de courts métrages en présences des réalisateurs,
- une rencontre avec le réalisateur Paul CABON,
- une carte blanche à MIYU Productions,
- une rétrospective (conférence et projections) Jacques DEMY,
- un concours d'écriture de scénario et de Pitch en partenariat avec l'association Art, Culture et Equité
- des séances scolaires, jeune public et familiales
- la projection du best of du festival de moyens métrages de Brive
- d'autres séances thématiques festives, ...

Le site internet du festival : <http://www.filmcourtangouleme.com/>

Par ailleurs la candidature de l'association a été retenue pour organiser la Fête du Court Métrage 2021 sur le territoire. La Fête du Court Métrage a été créée par l'Agence du court métrage, l'Association Courts Devant, la société des Réalisateurs de films (SRF) et le Syndicat des Producteurs - Indépendants (SPI) et est soutenue par le CNC. Cet évènement national se déroulera du 24 au 30 mars 2021 à Angoulême et dans toute la France.

Le budget global du festival s'élève à 31 726 €, celui de la Fête du Court Métrage s'élève à 13 512 €. Le Pôle Image est sollicité à hauteur de 8000 € : 6000 € pour l'organisation du Festival et 2000 € pour l'organisation de la Fête du Court Métrage. Le Pôle Image pourrait apporter une contribution financière d'un montant de 8000 € à l'association dans le cadre d'une convention de partenariat à intervenir entre les différentes parties.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (14 présents – 15 votants – 15 voix « pour ») :

- **approuvent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2021, entre l'association du Festival du Film Court d'Angoulême et le SMPI Magelis ;**
- **autorisent monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que tous les documents y afférents.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 4 fév. 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 4 fév. 2021
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 4 février 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Jérôme SOURISSEAU

